

La Constitution

Il ne faudrait pas que le ministre cherche à se décharger sur les premiers ministres provinciaux de cette exigence de l'unanimité. C'était là en fait ce que demandait le premier ministre. Ce devrait être l'attitude de quiconque cherche à apporter à la constitution des amendements qui, bien entendu, touchent les deux niveaux de gouvernement. Le député de Gloucester en doute, mais je ne le crois pas d'avis que le gouvernement fédéral puisse trouver une formule d'amendement—une nouvelle formule—susceptible de satisfaire tout le pays en agissant unilatéralement. Le député pourrait-il se lever et nous dire si c'est là son opinion?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne saurais accepter ce procédé.

M. Breau: La réponse est non.

Mlle MacDonald: Le député de Gloucester, même s'il a déjà donné à entendre quelque chose de différent, s'est maintenant prononcé pour de bon en disant non.

Votre Honneur, j'aimerais dire quelques mots au sujet de la motion présentée par le député de Roberval (M. Gauthier). Je dois dire que mon parti rejette le principe énoncé dans cette motion parce qu'il prend vraiment le contre-pied de notre système fédéral et que s'il était appliqué jusqu'à sa limite logique, il pourrait rendre impuissant le gouvernement central et, par le fait même, le Parlement du Canada, car il laisserait aux provinces le privilège de la décision finale en toutes choses. En toute franchise, je n'ai pas été élue au Parlement fédéral pour prendre part à sa chute ni les députés du parti d'où la motion émane, je crois.

Monsieur l'Orateur, la motion n'exige pas qu'on amende le système fédéral actuel dans le simple but de le rendre acceptable. Cette motion propose de changer de manière si radicale notre mécanisme d'imbrication entre les différents gouvernements que nous finirions par avoir une alliance très lâche d'une ou de plusieurs unités disséminées à travers le pays.

[Français]

Monsieur l'Orateur, je suis d'accord sur le fait que le gouvernement fédéral a trop souvent agi dans le domaine des juridictions provinciales. C'est là une plainte qui a été bien exprimée par les provinces elles-mêmes dans le passé et une plainte qui devrait inquiéter toute personne qui s'intéresse à la situation politique au Canada. Cependant, la solution à ces problèmes n'est pas de réduire le gouvernement central à une position de concierge dans la Confédération aujourd'hui. Je crois que suggérer cela, ce serait aller trop loin dans l'autre extrême.

[Traduction]

C'est en fait là le nœud de tout le problème. Il est bon de se demander ce que nous pouvons faire pour y remédier; toutefois nous ne trouverons certainement pas la réponse sans examiner de très près la situation pour savoir où gît le lièvre; or, ni le gouvernement ni, comme cette motion le montre, le Parti Crédit Social aujourd'hui ne nous en livrent une bonne analyse.

Cette étude visant à déterminer où se situent les problèmes, doit chercher à comprendre les causes des tensions et des frictions qui se sont créées entre le gouvernement fédéral et les pouvoirs publics provinciaux, phénomène qui s'est développé pendant de nombreuses années et n'a fait qu'empirer au cours des trente dernières.

Pour comprendre ce dont je veux parler il suffit de regarder le Canada tel qu'il était il y a trente ou quarante ans, à l'issue de la Seconde Guerre mondiale. Cette conflagration a en effet considérablement bouleversé notre système fédéral, faisant du gouvernement fédéral une machine plus puissante que jamais. Le gouvernement a assumé alors les pouvoirs étendus dont il avait besoin pour régir l'économie et nationaliser nos ressources en vue d'assurer notre effort de guerre et, ce qui importe davantage, l'avenir de notre régime fédéral. Le gouvernement s'est approprié alors le plus gros de l'assiette fiscale pour financer l'effort militaire, fin parfaitement légitime à l'époque, monsieur l'Orateur: c'était la guerre.

Mais une telle formule ne correspondait plus aux besoins d'un Canada qui avait retrouvé la paix. Nous sommes sortis de la guerre avec un régime très centralisé. Le gouvernement fédéral était gigantesque. Il s'était doté d'un vaste appareil bureaucratique. Riche, il disposait du plus gros de nos impôts. Et déjà il faisait preuve d'arrogance; il a pris dès cette époque l'habitude de considérer qu'il a raison en tout, que les provinces ne sont que des enfants qui ont besoin d'une surveillance constante, et que le Canada ne peut être fort que si le gouvernement fédéral est le plus gros de tous.

Cette perspective, qui était convenable durant les années de guerre, ne pouvait pas durer. Et pourquoi ça? Dans les années 1950, 1960 et 1970, c'est dans des domaines définis comme étant de compétence provinciale par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qu'ont surgi les plus sérieux problèmes, auxquels les Canadiens ont demandé des solutions. L'amélioration des services sanitaires et sociaux, une meilleure instruction pour les enfants; des logements plus convenables et des grandes routes modernes; la planification de la croissance urbaine et des transports en commun; la mise en valeur de nos ressources naturelles et une meilleure gestion de notre environnement. La liste paraissait interminable.

• (1450)

Ces problèmes urgents d'une société industrielle arrivée à maturité tombaient exclusivement ou en majeure partie sous le coup de la juridiction des provinces. Résultat: le régime fédéral canadien est devenu de plus en plus déséquilibré. Ottawa détenait l'administration centrale et la majeure partie de l'argent des contribuables mais les véritables problèmes relevaient constitutionnellement des provinces. Il était sans doute inévitable que la tension, l'amertume et la colère fassent leur apparition.

La majeure partie de nos difficultés constitutionnelles des vingt dernières années se résume essentiellement à la quête d'un nouvel équilibre entre les gouvernements fédéral et provinciaux. En raison de son identité culturelle distincte, le Québec a participé avec plus de vigueur à cette quête. Mais toutes les provinces partagent un grand nombre de problèmes fondamentaux et de frustrations essentielles.

D'après mes observations, les tensions se sont particulièrement fait sentir dernièrement dans deux domaines: les services médicaux et sociaux et les ressources naturelles. Dans le cas des services médicaux et sociaux, le gouvernement fédéral a contribué, peut-être inconsciemment, à alimenter la colère des provinces. Dans les années 50 et 60, Ottawa s'est servi de subventions conditionnelles pour persuader les provinces de participer à des programmes ambitieux comme l'assurance-hospitalisation et l'assurance-maladie. Les provinces ont donc